



Patrick Tanner

Mairie

☎ 032/942 44 12

ptanner@saint-imier.ch

Saint-Imier, le 27 avril 2021

« Le bruit... hors-jeu ! »

Journée internationale contre le bruit

L'environnement sonore fait partie intégrante de notre vie quotidienne au travail, au domicile, dans les transports ou les loisirs. Il est parfois source de plaisir mais peut aussi constituer un risque sanitaire et social lorsque les niveaux de bruit sont trop élevés et récurrents.

Il arrive ainsi parfois, dans certaines situations quotidiennes, que ce fond sonore se transforme en bruit indésirable occasionnant dérangement, stress, fatigue et autres manifestations plus ou moins délétères avec des effets à long termes sur la santé.

En Suisse, plus d'un million de personnes sont affectées par le bruit routier. Selon l'Office fédéral de l'environnement, une personne sur sept est exposée, durant la journée, sur son lieu d'habitation, à un bruit nuisible ou dérangeant issu du trafic et une personne sur huit durant la nuit. La circulation routière est, de loin, la principale source de bruit dans notre pays.

Si le bruit est une notion subjective qui peut varier d'une personne à l'autre, d'un moment à l'autre de la journée ou de la vie, sa mesure repose cependant sur une échelle objective dont les paliers sont fixés dans l'ordonnance fédérale pour la protection contre le bruit et fonctionnent comme des limites dans le but premier de protéger la population contre les immissions nuisibles ou incommodantes.

Le bruit est aujourd'hui considéré comme première gêne de la vie moderne. Et pour cause : notre organisme ne peut s'acclimater à ce phénomène. La lutte contre le bruit est donc une préoccupation de santé publique et par là de notre qualité de vie.

Sons urbains, circulation routière, appartements mal insonorisés et lieux publics comportent leur lot de nuisances sonores. Le fond sonore continu, jour et nuit des flux automobiles dans les villes, s'accompagne des ambiances sonores de plus en plus constantes et donc imprégnées dans tous les lieux publics et privés.

Les véhicules à moteur produisent régulièrement des bruits excessifs et inutiles. Pour de nombreux conducteurs, que ce soit à moto ou en voiture de sport, le plaisir de conduire n'atteint son apogée que lorsque la machine émet un bruit strident ou que le moteur rugit puissamment. Que le bruit soit dérangeant est souvent le moindre de leurs soucis.



Avec l'arrivée des beaux jours, les motos sortent des garages et les trois cols qui nous entourent constituent une magnifique destination pour les motards. Pour nombre d'entre eux, le rugissement du moteur et les fortes accélérations sont ressentis comme une pure décharge d'adrénaline. Les vrombissements s'en font régulièrement échos dans notre vallée et causent de nombreuses nuisances à la population et la faune sauvage.

On pourrait également mentionner les sons acérés des hélices des avions d'entraînement des Forces aériennes suisses au-dessus du Chasseral mais on s'écarterait alors de la thématique du jour.

En effet, la journée internationale contre le bruit du 28 avril 2021, placée sous la devise « le bruit hors-jeu », attirera l'attention sur la gêne occasionnée par le bruit des véhicules à moteur et l'impact de ce bruit sur la santé.

Le thème de cette journée d'action constitue une parfaite opportunité de communiquer les mesures qui sont et seront prises au sein de la commune pour lutter contre les effets indésirables du bruit.

Une moto ou une voiture de sport isolée peut affecter le bien-être de centaines de personnes. Surtout le long des cols de montagne - au milieu d'un paysage récréatif sensible - le bruit est souvent assourdissant. Les personnes en quête de loisirs, les touristes et les résidents souffrent massivement de cette pollution sonore. Il en va naturellement de même pour les zones urbaines.

Des affiches avec le slogan « le bruit hors-jeu - Merci pour votre conduite silencieuse » ont ainsi été disposées par la police administrative dans plusieurs lieux stratégiques, à proximité notamment des cols du Mont-Crosin et des Pontins.

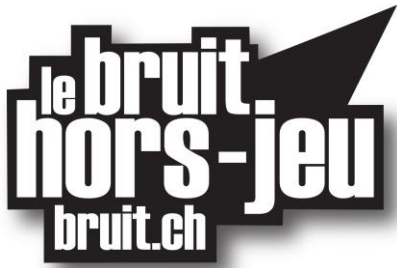
Par cette action, les conducteurs seront sensibilisés au fait que leur propre comportement au volant joue un rôle décisif en ce qui concerne les émissions sonores. En effet, la technologie choisie et le style de conduite individuel permettent la plupart du temps de réduire les nuisances de manière significative.

M. Juan-Manuel Salvi, chef de la police cantonale bernoise du Jura bernois, vous présentera la politique de prévention et de répression contre le bruit au sein de notre région avant de céder la parole à M. Cédric Berberat, chef de l'Office des ponts et chaussées du Jura bernois qui vous présentera, quant à lui, l'important programme d'assainissement du bruit sur les routes cantonales de Saint-Imier.

Les aménagements envisagés auront à l'évidence d'importantes conséquences pour notre petite ville. Tout d'abord parce que ces premières mesures d'assainissement précéderont un important projet de revalorisation des routes cantonales n° 1328 (Suze, Gare, Vallon et Châtillon) et 248.2 (Route de Tramelan).

En effet, le canton de Berne, par son Office des ponts et chaussées prévoit de réaliser en concertation avec la commune d'importants travaux de requalification des rues cantonales de Châtillon, du Vallon, de la Gare et de la Suze en 2022 et dans un second temps la Route de Tramelan. Le projet est actuellement en cours de planification entre le canton et nos services. Il consistera à réaménager le tracé de la route cantonale et les trottoirs adjacents, de renouveler





les infrastructures souterraines communales en synergie, de redéfinir l'espace public de la Place de la Gare, de favoriser la mobilité douce ainsi que l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Finalement, les arrêts de bus seront également adaptés à la LHand (Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées).

Pour ce qui concerne le volet communal, le programme cantonal d'assainissement du bruit aura également des effets collatéraux qu'il s'agira d'anticiper. **Mme Jessica Haenni, Conseillère municipale en charge de l'urbanisme et de la mobilité** vous présentera finalement l'approche qui sera pilotée par son département en matière d'impact du bruit sur les routes communales.

Conclusion :

Les choses bougent et c'est positif ! Des efforts sont actuellement en cours au niveau politique pour réduire le bruit inutile et la communication de ce jour en est également la démonstration. Fin 2020, la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national a déposé une motion sur la base de laquelle un paquet de mesures contre le bruit excessif des moteurs doit être élaboré. La mise en œuvre de ces mesures a débuté cette année.

